

1. Politiques d'importation

Régime des licences d'importation - Le régime complexe de licences d'importation qui prévaut en Inde a été grandement allégé. Bien qu'il soit possible d'importer la plupart des produits sans licence, le régime des licences d'importation n'a pas été complètement éliminé. L'importation de nombreux biens de consommation et produits agricoles (p. ex., animaux reproducteurs et aliments transformés) fait encore l'objet de restrictions. Le gouvernement a bien fait état de son intention d'éliminer toutes les licences d'importation, mais cela ne s'est pas encore produit.

Restrictions quantitatives - En dépit de la réforme en cours, l'importation de la plupart des biens de consommation n'est pas encore permise, sauf pour quelques produits, par exemple, les céréales vivrières importées par les organismes gouvernementaux. D'autres secteurs sont soumis à des quotas. On assouplit habituellement les restrictions quantitatives lorsqu'il n'y a pas de production nationale.

Lois antidumping - En réponse aux producteurs indiens qui se plaignaient que la réforme économique ouvrait le marché indien au dumping de la part des entreprises étrangères, l'Inde a renforcé sa politique antidumping. Dans son budget de 1993-1994, le gouvernement a promis aux manufacturiers d'« appliquer de manière stricte » les lois antidumping.

2. Marchés publics

Préférence accordée aux entreprises du pays - Les pratiques de l'État indien en matière de marchés publics ne sont ni uniformes, ni transparentes, et elles donnent souvent l'avantage aux fournisseurs locaux. Le prix est le facteur le plus important, même si un produit de qualité supérieure pourrait entraîner des économies en bout de ligne. Lorsqu'un bailleur de fonds étranger est en cause, les organismes chargés des marchés publics tendent à s'aligner sur les exigences multilatérales des banques de développement pour les soumissions internationales.

Commerce de contrepartie - L'Inde a une politique non officielle qui encourage le commerce de contrepartie, mais cette politique n'ait jamais été un facteur critique pour réaliser des affaires en Inde.

3. Protection de la propriété intellectuelle

L'Inde a ratifié en 1994 les accords issus des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round qui codifient une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle. Il en résultera pour les investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens, un meilleur accès au marché indien et un plus grand sentiment de sécurité. Cela dépend toutefois de l'application universelle et